Image not found or type unknown

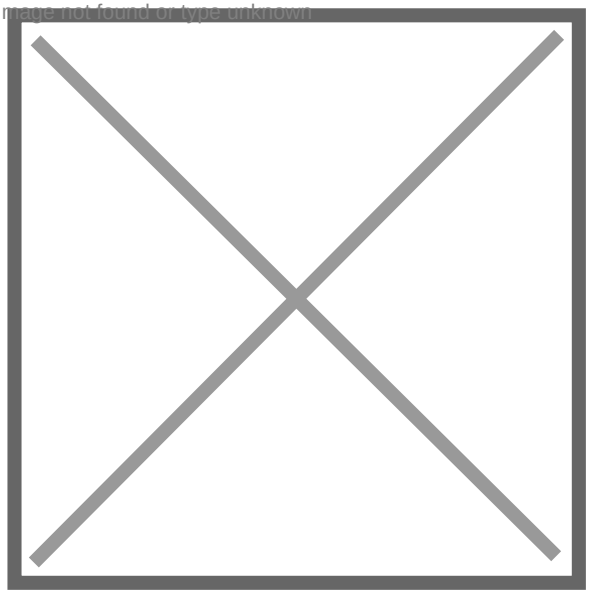

Revendiquer mes droits de fille

Par **tiote**, le **13/06/2011** à **01:51**

Bonjour,
Quels sont mes droits suite au décés de mon beau pére avec qui jai toujours vécu depuis ma naissance ,a sa charge ainsi que ma mére et ceux meme aprés qu'elle a quitter le domicile et ensuite divorcée ,je suis toujours rester avec mon beau pére qui pour moi est bien sur mon pére mais pas legalement forcément.jai un demi frere et une demie soeur qui eux sont ses vrais enfants ,on a la meme mére.
Ai je des droits ,meme moindre ,comme mon demi frere et ma demi soeur ?? mon beau pére ma élévé depuis ma naissance ,déclaré a charge ,et aux impots ,etc.parcontre ma demi soeur ,meme si elle a toujours été déclaré comme moi et mon demi frere n'a jamais vécu avec nous et renier son pére ,elle a vécu depuis sa naissance avec sa grand mére.a t'elle malgrés tout autant de doits ?? il es possible de justifier que moi meme jai toujours vécu avec mon beau pére ,mon demi frere et notre mére par les déclarations que j'été a charge et egalement par des témoignages sur l'honneur des personnes de l'entourage ,amis ,familles ,voisins.de meme pour ma demi soeur ou ces personnes peuvent déclarer sur l'honneur qu'elle n'a jamais vécu avec ses parents mais avec sa grand mére.
merci d'avance de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés